



PRENEZ CONNAISSANCE DE CETTE INFORMATION

IMPORTANT

L'ouverture des droits est dépendante de la date de dépôt du dossier jugé complet.

Le bureau des bourses et aides scolaires (BBAS) se réserve le droit de réclamer tout justificatif complémentaire nécessaire au traitement de votre demande.

Un délai de 3 mois est nécessaire à l'instruction dès que le dossier est jugé complet par le service instructeur. Lorsque le dossier est déposé en cours de trimestre, l'aide sera attribuée pour le trimestre suivant. L'ouverture des droits est dépendante de la date de dépôt du dossier jugé complet.



1 Dossier complet avant le 1^{er} novembre 2020

Les droits sont ouverts pour l'ensemble des aides pour la totalité de l'année scolaire 2021, y compris l'aide à la rentrée scolaire qui n'est versée qu'une seule fois.



3 Dossier complet avant le 1^{er} juin 2021

Les droits sont ouverts à compter du 2^e trimestre 2021.



2 Dossier complet avant le 1^{er} mars 2021

Les droits sont ouverts pour la totalité de l'année scolaire, à l'exception de l'aide à la rentrée scolaire.



4 Dossier complet avant le 1^{er} septembre 2021

Les droits sont ouverts à compter du 3^e trimestre 2021.



N'OUBLIEZ PAS VOTRE RIB / RIP !



BIENTÔT LA DÉMARCHE S'EFFECTUERA EN LIGNE.

Plus d'informations sur province-sud.nc

VOUS ALLEZ DÉPOSER CE DOSSIER, PENSEZ À GARDER CE COUPON :



Coupon à conserver par la famille

Nom - Prénom de l'enfant :

Nom de l'établissement (tampon) :

Déposé le (date) :
